Procès d’un migrant tunisien accusé d’un viol ultra-violent à Limoges : “Si elle était en short et seule à cette heure-là c’est qu’elle serait d’accord… “

23/06/2021 à 12h59

Si la publicité des débats est la règle devant la cour d’assises, le huis clos est souvent demandé dans les affaires de viol, par protection pour les victimes. Ce n’est pas le cas de ce procès qui juge à Limoges, entre le 21 et 23 juin 2021, un homme de 39 ans. (….)

Et c’est quand elle décide de rentrer chez elle qu’un homme l’aborde. Il lui propose du cannabis, elle se dit pourquoi pas, elle en consomme à l’occasion. L’homme lui dit où en trouver et lui propose de continuer la soirée avec des amis qui font un barbecue sur les bords de Vienne à Limoges. Il y a la drague lourde, en marchant, qu’elle repousse. Et quand elle approche des bords de Vienne, elle sent que c’est une situation de danger. Mais au moment où elle fait demi-tour, il l’agresse violemment. Des gifles, des coups de poing. Un visage qui sera si tuméfié qu’il en sera méconnaissable, des dents en moins. Et face à sa résistance, viennent les menaces. “*Il disait qu’il allait me jeter dans la Vienne*”.

(…)

Interrogé sur les faits, il répond : “*J’avais bu, j’avais consommé des stupéfiants, je ne me souviens plus précisément de ce qui s’est passé.*” Et la Présidente de reprendre ses

déclarations lors de la garde à vue

france3-regions.francetvinfo.fr